



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

assises de la psychiatrie et de la santé mentale

Question au Gouvernement n° 4355

Texte de la question

ASSISES DE LA PSYCHIATRIE ET DE LA SANTÉ MENTALE

M. le président. La parole est à M. Brahim Hammouche.

M. Brahim Hammouche. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, alors que la France accueille le Sommet mondial sur la santé mentale, les assises de la santé mentale et de la psychiatrie se sont clôturées mardi dernier par des mesures concrètes sans précédent, avec un engagement portant sur 1,9 milliard d'euros sur cinq ans dès 2022, pour sortir la psychiatrie de son sous-investissement chronique et donner aux professionnels la considération dont ils avaient tant manqué ces dernières années. Comme l'a rappelé le Président de la République, en quarante ans, le nombre de lits a chuté de 200 000 à 40 000. La covid a aussi joué un rôle de catalyseur et de facteur précipitant, nous rappelant parfois avec dureté, comme un miroir grossissant, les fragilités systémiques de l'organisation de tout notre système de soins, dont la psychiatrie ne fait pas l'économie. Citons, entre autres, le cloisonnement encore trop prégnant entre la ville et l'hôpital, entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, et entre les soins somatiques et psychiques, qui ont pour conséquence une diminution de treize à seize ans de l'espérance de vie des patients psychiatriques, l'insuffisante gradation des soins, avec un engorgement des secteurs et des services de premier recours, comme les centres médico-psychologiques, les centres médico-psychologiques pédagogiques et les centres médico-psychologiques de l'enfant et de l'adolescent, qui se traduit par un retard de diagnostic pour les patients, ou encore la stigmatisation de la psychiatrie et de la santé mentale, qui éloigne de soins adaptés près de 50 % des personnes en souffrance psychique.

Pour les patients, leurs familles, les professionnels et les citoyens, ces assises tracent avec audace des orientations claires, un engagement financier et humain inédit en matière de prévention, d'organisation, de soins et de recherche pour sortir la psychiatrie de l'état d'urgence. Elles actent, entre autres, des mesures promues dans le rapport de la mission parlementaire de 2019 que j'ai présidée, comme le remboursement des consultations chez le psychologue en ville pour l'ensemble de la population ou le développement des premiers secours en santé mentale.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les autres mesures phares prises au lendemain de ces assises pour désengorger les services, rénover les établissements, développer des équipes mobiles, améliorer les prises en charge ambulatoires et, devant la souffrance psychique en France, assurer à chacun, dans l'égalité et la dignité territoriales, l'accès aux soins.

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Merci pour votre question relative aux conclusions des assises nationales de la psychiatrie et de la santé mentale, voulues et présidées par le Président de la

République, et qui font suite à la crise de la covid que nous avons connue, laquelle a eu un fort impact sur un système de psychiatrie et de santé mentale qui était déjà mis à rude épreuve, ajoutant encore à sa charge et à la demande de soins.

Vous avez cité quelques annonces. D'abord, le diagnostic était partagé. De fait, les médecins et les associations de patients et de familles représentées m'ont dit que cela faisait trente ans que l'on attendait un grand discours sur la psychiatrie et la santé mentale, une prise en compte partagée des problèmes du moment et des moyens nouveaux. Cela signifie qu'il y a eu des bons plans voilà trente et soixante ans, mais qu'il n'y en avait pas eu depuis trente ans.

M. Maxime Minot. C'est historique !

M. Pierre Cordier. Vous auriez dû en parler à François Hollande !

M. Olivier Véran, ministre. Ce plan comporte, vous l'avez dit, une mesure phare, qui permettra à tous les Français âgés de 3 ans et plus, sans restrictions imprimées en petits caractères, d'accéder gratuitement à un psychologue clinicien diplômé installé en ville, à raison d'une consultation de bilan et de sept consultations de suivi, renouvelables l'année suivante. Cette mesure, qui répond à une demande très forte dans notre pays, permet à des personnes qui traversent une mauvaise période de leur vie de se faire accompagner, alors que, jusqu'ici, ceux qui avaient de l'argent, pouvaient se le payer et ceux qui n'en avaient pas devaient rester avec leur souffrance ou en référer uniquement à leurs proches.

Huit cents postes seront créés dans les différents centres médico-psychologiques et 80 millions d'euros viendront soutenir la recherche et l'innovation en santé mentale avec de grands projets, car la psychiatrie, pour évoluer, a aussi besoin d'un développement de la recherche clinique et d'une harmonisation des pratiques. La communauté de la santé mentale a vécu un moment très fort...

M. Pierre Cordier. Quelle modestie !

M. Olivier Véran, ministre. ...et ces annonces ont fait l'unanimité, notamment de la part des associations d'usagers et de leurs familles.

Comme vous l'avez rappelé, j'ai ouvert ce matin le Sommet mondial sur la santé mentale, qui se tient à Paris, où 140 pays sont représentés et qui est l'occasion non seulement de présenter le modèle français, mais aussi d'échanger sur les pratiques avec les autres pays qui font face aux mêmes difficultés que nous.
(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.)

Données clés

Auteur : [M. Brahim Hammouche](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4355

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2021](#)